

Évaluation environnementale du Programme électromagnétique à source contrôlée dans l'Est du Canada, 2014-2018 :

---

**Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers**

**§1.0 Introduction, 2e paragraphe, dernière phrase, p. 1** – « *Cette modification était les activités approuvées... en 2014* » n'est pas un énoncé exact. Une décision a été rendue sur cette modification par le C-TNLOHE le 28 novembre 2014.

**§2.2 Aperçu du projet, 6e paragraphe, 2e phrase, page 4 et tableau 2.1, page 5** – « *au besoin* ». EMGS s'est déjà engagé à surveiller les mammifères marins. On s'attend à ce que des observateurs de mammifères marins et d'oiseaux de mer, conformément aux « *Lignes directrices du programme d'activités géophysiques, géologiques, environnementales et géotechniques (C-TNLOHE 2012)* » seront à bord du navire. Cela serait conforme au programme de 2014.

**§3.0 Effets potentiels des activités de projet sur l'environnement, p. 6** – Selon le commentaire du MPO au sujet de la fenêtre temporelle en 2014 s'étendait pour permettre la récupération des récepteurs électromagnétiques du fond océanique plutôt que l'extension actuelle du levé électromagnétique à source contrôlée ou du déploiement de l'énergie électromagnétique à source contrôlée. Les effets de l'extension actuelle du levé électromagnétique à source contrôlée ou du déploiement de l'énergie électromagnétique à source contrôlée n'ont pas été évalués dans la modification de l'EE de 2014 et devraient être inclus dans la présente modification de l'EE.

**§3.2 Effets cumulatifs, p. 8** – Conformément au commentaire de la FFAW, il faut confirmer que les changements proposés dans le projet dans la présente modification ont été évalués dans le rapport d'EE initial. Les sections où ces activités ont été évaluées devraient être fournies.

**Environnement Canada**

Les commentaires d'EC déjà soumis sont toujours applicables. De plus, le promoteur doit être avisé que les deux navires qui naviguent à la fin de l'année (novembre-décembre) peuvent interagir avec la mouette blanche inscrite à la LEP qui est à la recherche de nourriture sur la banquise.

Décembre est un peu tôt dans l'année pour que la banquise soit rencontrée, et nous croyons comprendre que ces navires ne sont pas équipés pour les glaces et qu'ils éviteraient donc de telles zones. Il serait donc encore peu fréquent d'interagir avec la mouette blanche, mais le SCF-EC recommande que les observateurs surveillent cette espèce (mouette blanche) pendant les opérations de jour en décembre, si elle opère à proximité des formations de banquise.

## Évaluation environnementale du Programme électromagnétique à source contrôlée dans l'Est du Canada, 2014-2018 :

---

EC aimerait rappeler au promoteur d'envoyer chaque année au SCF tous les rapports et données sur les oiseaux de mer.

### Pêches et Océans Canada

**§1.0 Introduction (page 1) et Section 3,0 Effets potentiels des activités de projet sur l'environnement (page 6)** – Il convient de noter que l'extension de la fenêtre temporelle en 2014 du 30 novembre au 31 décembre, telle que décrite dans la première modification de l'EE, a été de permettre la récupération des récepteurs électromagnétiques du fond océanique plutôt que l'extension actuelle du levé électromagnétique à source contrôlée ou du déploiement de l'énergie électromagnétique à source contrôlée.

**Tableau 2.1 (page 5)** – en ce qui concerne les mesures primaires d'atténuation liées à la « perturbation temporaire des espèces en péril » le tableau indique « *Au besoin, utiliser des observateurs qualifiés pour surveiller la mouette blanche, le requin blanc, les mammifères marins et les tortues de mer pendant les levés électromagnétiques de jour* ». Le qualificatif « au besoin » pour cette mesure d'atténuation n'est pas conforme à la modification de l'EE fournie le 6 juin 2014 qui indique (à la page 21) que « ... les observateurs surveilleront les requins, les mammifères marins et les tortues de mer lorsque la source est active pendant les périodes de lumière du jour... ». Cet engagement doit être précisé.

**§3.0 Effets potentiels des activités de projet sur l'environnement (page 6)** – Il est intéressant de noter, d'après les informations présentées dans l'EE du projet initial, que les observations de mammifères marins ont généralement été plus faibles au cours du mois de décembre que dans les autres mois, et que les données historiques relatives aux pêches commerciales dans la zone d'étude semblent être plus faibles au mois de décembre par rapport aux autres mois.

**§ 3.1 Résumé de l'évaluation des effets résiduels** – 1re phrase remplacer « ... levé sismique... » par « ... levé électromagnétique à source contrôlée... »

### Ministère de la Défense nationale

Sécurité et Environnement des Forces maritimes de l'Atlantique (SE FMAR[A]) a les commentaires suivants :

- Veuillez identifier une personne ou un bureau en particulier pour servir de point de contact (PDC) pour les questions et préoccupations des FMAR(A).
- Veuillez s'assurer que l'Avis aux navigateurs approprié sera émis pour toutes

Évaluation environnementale du Programme électromagnétique à source contrôlée dans l'Est du Canada, 2014-2018 :

---

- les activités sous-marines et toutes les entreprises de surface importantes, tel que l'utilisation de fusées éclairantes, de bouées et d'éclairages nocturnes non conventionnels;
- Veuillez s'assurer que l'Avis aux aviateurs approprié sera émis pour toutes les activités qui pourraient avoir une incidence sur la sécurité aérienne, comme l'utilisation de ballons, de véhicules aériens sans pilote (UAV) ou d'appareils aériens ancrés;
  - Veuillez vous assurer que le CFO 84, par l'entremise du directeur général – Disponibilité opérationnelle stratégique navale, est mobilisé pour assurer la résolution des conflits possibles des activités sous-marines alliées.

**FFAW/Unifor**

Avant de recevoir la présente modification à l'évaluation environnementale pour examen, FFAW-Unifor n'est au courant d'aucun processus de consultation depuis la préparation des activités de levé de 2014. Il est de la plus haute importance que le promoteur poursuive avec diligence le processus de consultation avec tous les autres utilisateurs des océans. Cela est particulièrement important, car ce programme a des navires d'exploration sismique exploités dans des zones de pêche actives et d'autres projets d'exploration pétrolière. La liaison entre l'industrie pétrolière et FFAW-Unifor est disponible pour aider à organiser des séances de consultation visant spécifiquement les personnes actives dans l'industrie de la pêche.

**§3.2 Effets cumulatifs, page 8** – Il est évident que la première phrase est un vestige d'un processus de copier et coller provenant d'une modification à l'évaluation environnementale d'une autre entreprise.